

## Procès verbal de la séance du 4 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le quatre septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames, MICHON B, MOUROT E, RIBOULOT MC, JIMENEZ ORTIZ C, REBMANN V, SCELLIER P et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, ESTANQUEIRO B, GUICHARD E, VANHAELEWYN E, VERNEAU R, FEDERSPIEL D, REGNAULD G.

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE L'USEDA**

Le Maire présente à l'assemblée les modifications des statuts de l'USEDA approuvées en Comité Syndical le 23 juin 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**

**D'ACCEPTER** que la compétence « enfouissement des réseaux téléphonique » soit étendue et qu'elle soit rendue obligatoire.

**D'APPROUVER** la mise en place d'une compétence « communication électronique ».

### ***MEME SEANCE***

### **BILAN DES INONDATIONS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux suite aux orages du 14 juin 2009 et de l'entretien obtenu avec le Préfet de l'Aisne. Plusieurs subventions ont été versées par différentes communes, par Madame VASSEUR, Député de l'Aisne, par la COVAMA et diverses associations.

Le montant de ces donations s'élève à 32 477,77 € pour le CCAS et 6 694.07 € pour la commune.

D'autre part, le Maire donne lecture de courriers rédigés par Madame VASSEUR, Député de l'Aisne, à l'attention du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Brice HORTEFEUX, pour débloquer des fonds en faveur de la commune. Cette demande est également soutenue par le Sénateur, Monsieur LEFEVRE.

### ***MEME SEANCE***

### **BILAN DES TRAVAUX DE LA PLACE**

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux :

- Les cloisons intérieures du bâtiment sont en cours d'achèvement.
- Le pavage de la place devrait débuter rapidement.
- Un premier avant-projet d'implantation des végétaux est en cours.

## **MEME SEANCE**

### **VIREMENT DE CREDIT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

#### **COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21571	58	1	<i>Matériel de Voirie</i>	<b>5 000,00</b>
20	2031	25	1	<i>Aménagement Avenue du Général Leclerc</i>	<b>-3 800,00</b>

#### **COMPTES RECETTES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
024	024	000	1	<i>Opérations financières</i>	<b>1 200,00</b>

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 13 juillet 2009.

## **MEME SEANCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

#### **COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2182	35	1	<i>Achat de véhicules</i>	<b>30 500,00</b>
20	2031	25	1	<i>Aménagement Avenue du Général Leclerc</i>	<b>-5 000,00</b>

#### **COMPTES RECETTES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
024	024	000	1	<i>Produits de cessions d'immobilisations</i>	<b>25 500,00</b>

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 13 juillet 2009.

## **MEME SEANCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

### **COMPTES DEPENSES**

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
204	20413	000	1	FCMH 7 <sup>ème</sup> annuité	450,00
022	022		1	Dépenses imprévues	-450,00
042	6811		1	Dotations	450,00

### **COMPTES RECETTES**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
28	280413	000	1	Opérations financières	450,00

## **MEME SEANCE**

### **SUBVENTION D.G.E AMENAGEMENT AVENUE DU GENERAL LECLERC**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du réseau d'eau pris en charge par l'USESA commenceront la deuxième quinzaine de septembre pour une durée de deux mois. L'enfouissement des réseaux électriques se fera par la suite.

Le Maire Présente le projet d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc.

Une étude a été proposée par le Cabinet CHOLLET Géomètre Expert. Les travaux devraient débuter courant 2009-2010.

Le coût global de ces travaux s'élève à 501 228,75 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** de l'Etat pour l'aménagement paysager de l'avenue du Général Leclerc une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement entre 30 % et 55 % du montant HT des travaux.

**S'ENGAGE** à prendre en charge le montant non subventionné.

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé.

## **MEME SEANCE**

### **SUBVENTION CDDL AMENAGEMENT AVENUE DU GENERAL LECLERC**

Une étude a été proposée par le Cabinet CHOLLET Géomètre Expert. Les travaux devraient débuter courant 2009-2010.

Le coût global de ces travaux s'élève à 501 228,75 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc.  
**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du CDDL.

**APPROUVE** le plan de financement ci-joint.

**S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions.

## **MEME SEANCE**

### **TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2009 2010**

Depuis 2006 les tarifs de la cantine ne sont plus réglementés. Il est proposé une augmentation de 2,5 % compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des tarifs de la société prestataire de service.

A compter du 3 septembre 2009, sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs suivants :

- Enfants de Chézy 3,80 €
- 3 enfants et plus de Chézy 3,70 €
- Instituteurs, personnel communal, stagiaires 6,10 €
- Enfants du regroupement scolaires le tarif est de 5,50 € diminué de la participation du département 2 € soit 3,50 € à la charge des parents.

## **MEME SEANCE**

### **PONT DE LA HOULOTTE**

Suite aux orages du 14 juin 2009 le pont en bois situé à la Houlotte a été emporté par la crue. Plusieurs propositions sont à étudier.

Après concertation avec la DVD et la DDAF il apparaît qu'un gué ouvert laissant un passage aux poissons serait la solution à retenir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'aménager un gué ouvert à la Houlotte.

**CHARGE** le Maire de solliciter des subventions et d'effectuer les démarches administratives.

## **MEME SEANCE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

1. Un arrêté temporaire de limitation de vitesse a été institué par la DVD au lieu-dit Saint-Jean.
2. Le Maire donne lecture d'un courrier de Mademoiselle Christelle SURMANY Agent des services techniques demandant une disponibilité de 3 ans renouvelable annuellement. Le Conseil Municipal accepte cette demande et charge le Maire de prendre toutes dispositions pour la répartition des heures soit 20 heures.
3. Suite au dépôt de candidature, une subvention va être accordée à la commune dans le cadre du développement du numérique dans les écoles rurales à hauteur de 80% du montant.
4. Le Conseil Municipal a choisi les modèles de lampadaires ronds pour l'aménagement de l'avenue de la gare.
5. La somme de 30 171,78 € concernant la taxe additionnelle 2008 aux droits d'enregistrement ou à la taxe sur la publicité foncière exigible sur les mutations sera versée prochainement à la commune.
6. Pour l'année 2009 la compensation des pertes de bases d'imposition à la taxe professionnelle s'élève à 3 641 €.
7. Lecture de l'amendement n°3 au règlement du FDS pour les travaux de voirie. Les travaux d'aménagements d'accessibilité aux espaces publics sont désormais intégrés à compter de 2010.
8. Plusieurs subventions sont attribuées à la commune :
  - Attribution FRAPP : 118 535 € pour l'espace multi-services.
  - Versement REGION : 77 143.40 € pour le cabinet médical.
  - Attribution CDDL : 200 000 € pour la réhabilitation du bâtiment communal.
9. L'USEDA a obtenu une subvention de 126 862 € et de 14 433 € pour le renforcement du poste « Les Clos » et pour l'éclairage public avenue du Général Leclerc.
10. Le dossier de demande de subvention FEDER pour la maison médicale sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité de Programmation Inter Programmes 2007/2013.
11. L'association Sophie ADAM 21 demande la gratuité de l'Espace Pierre Eschard afin d'organiser une soirée dansante. Le Conseil Municipal après avoir délibéré **DECIDE** d'accorder la gratuité de la salle à l'association Sophie Adam 21
12. Le Maire présente le rapport d'activités 2008 de la Mission Locale.
13. Lecture d'un courrier adressé par l'ADEME concernant le réseau des conseillers Info Energie de Picardie.
14. Le Conseil Municipal **REFUSE** de signer la pétition de la SPA concernant la souffrance des taureaux dans les corridas.
15. Monsieur HAVARD Christophe avait réservé un des logements dans le nouveau bâtiment communal mais souhaite se désister. Madame Odile BROCARD émet la même demande.
16. Le Conseil Municipal accepte de soutenir le projet de l'Association Paysage du Champagne pour son inscription au patrimoine de l'UNSECO.
17. Présentation du devis RVM pour le rétablissement d'un accès à Ragrenet.
18. La commission des sports se charge de trouver un créneau horaire pour des cours de yoga et d'organiser le Téléthon. Monsieur DRAPIER est chargé de prendre contact avec la responsable de l'association.
19. Invitation meeting aérien par la Mairie de Saint-Quentin.
20. Remerciements de Monsieur DODRIMONT, Monsieur et Madame Michel DOUCET pour le décès de Monsieur DOUCET, Monsieur et Madame MILCENT, Les Portes de Champagne pour les inondations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.